

MAIRIE
de
CURBANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.01.2023

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30 et procède à l'appel des élus.

Sont présents : Mme ALLIX Laurence, Mr ALLEGRA Francesco, Mme ALLAMANNO Blandine, Mr AUFFRET Yannick, Mr BRIZARD Guyhem, Mme CARABOEUF Catherine, Mr FUGIER Jérôme, Mr JEANSELME Gautier, Mr MARTINET Jean-Christophe.

Sont absents / excusés et ont donné pouvoir : Mr GIGNOUX Patrick a donné pouvoir à Mme CARABOEUF Catherine, Mme FURLAN Myriam a donné pouvoir à Mme ALLIX Laurence. Mr GARCIN Roland a donné pouvoir à Mr BRIZARD Guyhem. Mr GABRIELLI Matthieu a donné pouvoir à M JEANSELME.

Sont Absents : Mme GAUDIN Josiane.

Madame CARABOEUF Catherine est nommée secrétaire de séance à l'unanimité (procurations comprises).

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 05.12.2022

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022, tel que joint à la délibération. Madame le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'est soulevée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (procurations comprises).

II. Attribution de la bourse aux étudiants (dossiers retardataires). Année scolaire 2022-2023

Madame le Maire indique que 2 dossiers ont été déposés en retard et propose au Conseil municipal de les prendre en considération.

Les dossiers étant conformes aux critères d'attribution fixés, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (procurations comprises) le versement de la bourse aux étudiants fixée à 900 € pour l'année scolaire 2022-2023.

III. Demande de subventions aux différents financeurs potentiels (Etat, département, Région, Agence Nationale du sport)

➤ **Réfection du pont de Valauri :**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que d'importantes dégradations ont été constatées sur le pont de Valauri et qu'à ce titre un arrêté communal a été pris afin d'interdire la circulation sur ce pont en raison du risque d'effondrement et une déviation a été mise en place. Or, madame le Maire indique que cette fermeture a un impact important sur les

agriculteurs et les personnes des communes limitrophes empruntant régulièrement ce pont car ils sont obligés de faire un détour important ce qui entraîne des coûts et des risques supplémentaires notamment en période hivernale.

Madame le Maire explique qu'afin d'assurer la sécurité des usagers et rétablir au plus vite la circulation, il s'avère nécessaire et urgent de faire des travaux de réfection sur cet ouvrage afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Madame CARABOEUF demande s'il s'agit de l'usure normale. Monsieur ALLEGRA répond par l'affirmative dans la mesure où ce pont date des années 1950-1960.

Monsieur AUFFRET indique que la route de Valauri a été fortement dégradée par les derniers essais automobiles du 15 janvier 2023. Madame le Maire dit qu'elle entend ce qui est dit et qu'elle va prendre contact avec le responsable du rallye afin de lui faire part de ces désagréments d'autant qu'aujourd'hui il y a peu de communes qui acceptent les essais automobiles. Cependant, elle précise que cette route a un niveau de résistance moindre. Monsieur ALLEGRA propose de se rendre sur les lieux afin de constater les dégâts.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et consulté le dossier des travaux de réfection du pont de Valauri, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (procurations comprises) le dossier présenté dont le coût prévisionnel s'établit à la somme de 149 155.00 euros (cent quarante-neuf mille cent cinquante-cinq) hors taxe et adopte le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessous :

- Subvention Département Contractualisation ... 24.892 % ... :	37 127.00
- F.O.D.A.C. – Plafond sur 24 637.50 € 6.607 %..... :	9 855.00
- Autofinancement	68.501 %..... : 102 173.00
TOTAL HT.....	149 155.00.

➤ Aménagement des Gravas

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement du quartier des Gravas sur plusieurs points :

- Sécuriser les déplacements des usagers par la création de trottoirs et la mise en place de plusieurs candélabres,
- Maîtriser les eaux pluviales,
- Mise à niveau des différents regards (bouches à clés, tampons existants),
- Réfection de la chaussée en enrobé chaud.

Elle précise que ces travaux s'avèrent nécessaires en raison de l'absence d'équipements et de la dégradation de la voirie pouvant mettre en danger les usagers. Elle ajoute que ces différents aménagements permettront de mettre en valeur le quartier des Gravas et d'assurer la sécurité des personnes et des biens, notamment des enfants à l'occasion de leurs déplacements ainsi que pour l'accès à l'abri de bus. Les riverains ont été consultés à cette occasion.

Madame CARABOEUF demande si de nouvelles constructions vont se faire au quartier des Gravas. Madame le Maire répond par la négative et précise qu'il n'y a plus de terrains constructibles.

Après avoir consulté le dossier du projet d'aménagement du quartier des Gravas, le Conseil municipal à l'unanimité (procurations comprises) approuve le dossier présenté, dont le coût prévisionnel s'établit à la somme de 135 269.00 euros (cent trente-cinq mille deux cent soixante-neuf) hors taxe et adopte le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessous :

- Subvention D.E.T.R.50 %..... : 67 634.50
- Autofinancement 50 %.... : 67 634.50

TOTAL HT..... : 135 269.00

➤ **Aménagement de l'Usclaye**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une réflexion a été menée en vue de l'aménagement de la route de l'Usclaye avec la création d'un cheminement doux au travers de plusieurs réunions de travail. Le bureau d'étude PROBATP a été chargé de mener à bien l'étude de faisabilité.

Madame le Maire donne lecture de cette étude qui détaille les travaux et indique que le présent projet a pour but d'aménager le quartier de l'Usclaye qui relie le hameau de la Curmerie à la route du château (RD4) avec la création d'une nouvelle chaussée, d'un cheminement doux et de places de stationnement, lesquelles seront entrecoupées par des bandes végétalisées. Le coût du projet est estimé à 1 310 100.00 € HT.

Madame ALLAMANNO demande si ce n'est pas possible que les habitants du quartier de l'Usclaye participent aussi à cet aménagement en plantant eux-mêmes de la végétation. Madame CARABOEUF répond que c'est une bonne idée mais qu'il faut qu'une personne référente suive ces éventuelles plantations pour qu'il y ait certaine harmonie. Madame le Maire propose d'une part d'en parler avec l'architecte afin qu'il précise aux habitants quelles essences peuvent être plantées et d'autre part d'organiser une réunion sur place avec les habitants afin de leur présenter le projet d'aménagement et de recenser ceux qui seraient intéressés pour la végétalisation.

Après avoir consulté le dossier présenté et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (procurations comprises) approuve le projet de l'aménagement de la route de l'Usclaye avec la création d'un cheminement doux et dont le coût prévisionnel s'établit à la somme de 1 310 100.00 euros (un million trois-cent-dix mille cent euros) hors taxe et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région, du FEDER et tout autre financeur.

➤ **Création d'une pumtrack**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une réflexion a été menée dès 2019 en vue de la réalisation d'une Pumtrack (parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs) au-dessus du centre de vie.

Elle précise que cet espace de Pumtrack pourra également être un lieu d'initiation pour les scolaires et que ce nouvel équipement participera aussi à l'offre d'animation de Curbans et viendra s'ajouter au boulodrome, aux jeux extérieurs ainsi qu'au mini-complexe sportif comprenant tennis, terrain multisports et athlétisme.

Madame le Maire indique que le coût du projet est estimé à 147 200.00 € HT.

Madame CARABOEUF pose la question de savoir comment se fera à cet aménagement. Madame le Maire explique que des travaux d'aménagement pour y accéder depuis la route du Riou des Mioux seront réalisés en régie.

Monsieur AUFFRET demande si la pumtrack sera ouverte aux personnes extérieures à la commune. Madame le Maire répond que oui car c'est public et c'est d'ailleurs ce qui fait de cet aménagement un lieu convivial où les gens se rencontrent, créent des liens sociaux.

Après avoir consulté le dossier présenté et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (procurations comprises) approuve le projet de création d'une Pumptrack détaillé ci-dessus, et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région, de l'Agence Nationale du Sport et tout autre financeur.

IV. Autorisation budgétaire spéciale : achat de matériel informatique pour le service administratif de la mairie

Madame le Maire donne lecture de la délibération au Conseil municipal et demande s'il y a des observations. Elle précise que l'imprimante qui est au secrétariat de la mairie va être donnée à l'école pour la directrice dans la mesure où celle qui est actuellement dans son bureau ne fonctionne plus et qu'une nouvelle imprimante sera rachetée pour le service administratif de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (procurations comprises), après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement d'un montant de 1259.40 € TTC correspondante à l'achat du nouveau matériel informatique.

V. Questions diverses

- **Rappel de la date de dépôt des bourses étudiantes :**

À la suite des retards constatés pour le dépôt des dossiers de demandes de bourses, certains conseillers municipaux relèvent que l'information n'a pas dû passer correctement malgré la distribution du compte rendu dans lequel les délibérations sont reprises dans leur intégralité et mises en ligne sur le site de la commune. À ce titre, Monsieur MARTINET indique qu'il serait opportun de faire un rappel sur l'existence du site internet de la commune qui peut permettre aux habitants d'obtenir des informations nécessaires à la vie quotidienne de la commune : <https://www.curbans.fr/>.

- **Vigilance entre voisins :**

En raison d'une intervention de la gendarmerie sur la commune, Madame le Maire souhaite rappeler à chacun et chacune d'être vigilant entre voisins et en cas de doute ou comportement inhabituel, de ne pas hésiter à signaler les faits aux gendarmes.

- **Curage des ravins :**

Monsieur JEANSELME fait part de son inquiétude quant à la montée des eaux dans le ravin situé en dessus du Riou des Mioux en raison notamment de l'interdiction de curage qui entraîne le stockage de divers matériaux. Monsieur ALLEGRA propose alors d'adresser un rapport à la préfecture en expliquant qu'il existe un risque d'inondation et par conséquent un risque pour la sécurité des biens et des personnes. Il précise qu'un précédent rapport a déjà été établi et transmis en préfecture.

- **Championnat de France de boules lyonnaises :**

Monsieur JEANSELME indique au Conseil municipal qu'il a rencontré avec Madame le Maire et Monsieur ALLEGRA, Monsieur PEREIRA (président du Comité des fêtes et du Réal Club Sportif) concernant le championnat de France de boules lyonnaises qui se déroulera à Curbans les 22, 23 et 24 juin 2023. À cette occasion Monsieur PEREIRA sollicite la commune afin qu'une enveloppe exceptionnelle soit allouée pour l'organisation de cet événement.

L'ensemble des Conseillers municipaux est d'accord pour octroyer une subvention au Réal Club sportif dans la limite de celle qui est généralement attribuée pour la fête votive afin de soutenir cette manifestation. Monsieur ALLEGRA ajoute que le Réal Club sportif bénéficie d'une notoriété incontestable au niveau départemental mais aussi national. Madame le Maire émet l'idée d'organiser des visites du parc photovoltaïque du Col de Blaux et du village pour les accompagnants le jour du championnat comme cela avait été fait en 2015.

- **Mur du Pré Clos :**

Monsieur ALLEGRA indique qu'un rendez-vous avec les techniciens du département a eu lieu au Pré Clos concernant le mur de soutènement de la route en très mauvais état et précise que les travaux sont prévus pour 2024.

- **Dépôt sauvage de déchets :**

Madame le Maire explique que suite à des dépôts sauvages de déchets sur la commune une plainte avait été déposée. Celle-ci ayant été classée sans suite par le procureur, elle informe les Conseillers qu'elle en a fait part à l'avocat de la commune afin de savoir ce qu'il était possible de faire pour continuer les poursuites.

- **Cadeaux de fin d'année :**

Madame CARABOEUF indique que beaucoup de personnes lui ont fait part de leur satisfaction quant aux paniers de Noël.

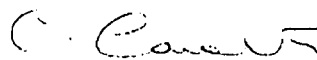
- **Tablettes numériques :**

L'ensemble du Conseil municipal tient à remercier chaleureusement le Réal Club sportif qui à l'initiative de Sébastien DUBOIS a offert deux tablettes numériques aux enfants Ukrainiennes.

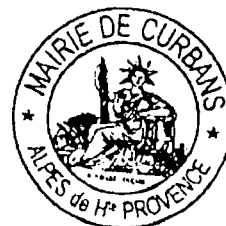
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

À Curbans, le 27 janvier 2023

Le Secrétaire de séance
Catherine CARABOEUF



Le Maire
ALLIX Laurence



Sous-préfecture de Forcalquier
Date de réception de l'AR: 06/04/2023
004-210400669-20230403-DE_2023_018-DE